



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

COMMUNIQUÉ

Agrandissement du lieu d'enfouissement de BFI: Le Front commun réagit très favorablement au rapport du BAPE.

Pour diffusion immédiate. Montréal, le 9 juillet 2003. Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) accueille très positivement le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la compagnie BFI-UTL Lachenaie inc. Le BAPE qualifie le projet d'*inacceptable* tout en accordant un sursis de 5 années au promoteur, afin de laisser la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le temps de trouver des lieux d'élimination alternatifs sur son territoire.

«Le projet ayant été jugé inacceptable à bien des égards, le décret qui devrait éventuellement être émis pour permettre l'agrandissement de ce site, se doit d'être sans équivoque quant à la cessation de ses opérations après 2008», précise Jennifer Crawford d'Action RE-buts et administratrice du FCQGED.

Le BAPE, dans son rapport n° 177, reprend l'essentiel des positions du Front commun qui faisaient état notamment d'une période de transition allant jusqu'à la fermeture définitive de ce site en 2008, permettant l'implantation de nouveaux lieux d'élimination publics, à dimensions plus restreintes, sur le territoire de la CMM. «Pour des questions environnementales et d'équité sociale, le BAPE abonde dans le sens des recommandations du FCQGED et de celles de nombreux intervenants qui ont pris part aux audiences; le nouveau ministre de l'environnement, M. Mulcair, dispose maintenant d'un appui très important pour prendre des décisions fermes, mais justes, qui pourraient favoriser l'implantation d'une gestion régionale et écologique des déchets de la grande région de Montréal», souligne Gilles Côté, administrateur du FCQGED et directeur du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière.

Un autre aspect très important et novateur de ce rapport est que *la commission est d'avis que les tarifs de l'enfouissement devraient inclure l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux qui résultent de cette activité*. Une première reconnaissance d'une revendication de longue date du FCQGED dont la mécanique n'est toutefois pas précisée, ni chiffrée.

-30-

Pour information : Karel Ménard (FCQGED) (514) 396-2686

FCQGED
4200, rue Adam, Montréal
(Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686
fax.: (514) 396-7883
fcqged@cam.org